

ouvriers d'usine, des propriétaires de tranches d'actions et ainsi de suite. Le cultivateur possède des terres, et s'il faut les morceler à sa mort afin d'arriver à payer les impôts, la famille en souffrira énormément. A mon avis, des commentaires particuliers s'imposent ici. Je me réjouis que cette disposition ait existé dans le passé. Je m'attends que le ministre la confirme à l'avenir pour accorder aux agriculteurs le droit de différer les paiements quand la propriété passe du père au fils à la mort.

• (3.50 p.m.)

**M. Danforth:** Monsieur le président, j'appuie les commentaires de mon collègue, le député de Battle River, sur cette proposition de réforme fiscale, surtout à l'égard de l'industrie agricole et des articles proposés aujourd'hui à notre examen.

Il n'y a qu'à lire les articles pour constater immédiatement que leurs auteurs n'ont jamais eu à s'occuper étroitement de l'agriculture comme industrie. Je ne le dis pas par méchanceté ni pour critiquer ou vilipender, mais essentiellement pour souligner qu'à mon avis, les dispositions du bill à l'étude portent surtout sur les sociétés et les corporations. Je voudrais prouver que l'agriculture n'est pas une entreprise qu'on peut simplement et froidement classer dans la même catégorie que les structures des autres sociétés.

Lorsqu'on a laissé entendre à la collectivité agricole qu'il y aurait une réforme fiscale, je crois que tous les agriculteurs ont pensé qu'à la suite d'une réforme véritable de la structure fiscale qui régit tous les Canadiens, les divers gouvernements pourraient percevoir suffisamment de fonds pour subvenir à leurs diverses entreprises et que cette réforme entraînerait une plus juste répartition du fardeau fiscal pour toute la population canadienne. Ils croyaient donc que la charge fiscale de l'individu, qu'il soit agriculteur, ouvrier, homme d'affaires ou homme de profession, serait allégée ou qu'elle n'augmenterait pas progressivement comme c'est le cas depuis quelques années. A mon avis, c'est ce qu'on cru surtout tous les Canadiens en apprenant que les professions avaient entrepris, à la suggestion du ministère, une étude très sérieuse afin d'établir la possibilité d'une réforme de la loi fiscale.

Depuis la parution du Livre blanc, la plupart des cultivateurs ont complètement changé d'avis. Ils ont constaté que ce que le gouvernement entendait par une révision n'était pas essentiellement ce qu'on les avait porté à croire, mais qu'il s'agissait plutôt d'une nouvelle formule conçue pour augmenter, là où la chose était possible, le fardeau des impôts versés par les Canadiens en tant qu'individus, et plus précisément ceux des sociétés, des entreprises commerciales et de la collectivité agricole. Quand on lit les dispositions du bill, on y trouve bien peu de choses pour calmer ces appréhensions. Celles-ci ont atteint de telles proportions que bien des cultivateurs estiment maintenant que si les taux et la formule d'imposition sont adoptés tels quels, compte tenu du climat économique actuel, il leur sera pour ainsi dire impossible de continuer de faire de l'agriculture une entreprise rentable. Ils en sont tellement convaincus que, malheureusement, nombre d'entre eux conseillent à leurs héritiers de se trouver d'autres moyens de gagner leur vie plutôt que de s'adonner à l'agriculture. Et cela, c'est regrettable.

Ceux qui sont chargés d'élaborer les cadres fiscaux qu'on doit utiliser au Canada pour financer nos entreprises gouvernementales ne devraient pas oublier qu'on ne tente pas de prélever chaque dollar disponible auquel les

Canadiens peuvent renoncer, parfois aux dépens mêmes de leurs moyens de subsistance. Telle n'est pas la théorie dont ils devraient s'inspirer. Je ne suis pas persuadé que la mesure dont nous sommes saisis s'inspire de ce principe. Toutefois, en raison de la méthode au moyen de laquelle elle a été conçue et certains règlements qui en découlent, je crains fort qu'en définitive les résultats ne soient exactement ceux que nous cherchons à éviter. A cause du fardeau fiscal, de nombreuses entreprises seront éliminées. Le cours des événements entraînera la perte de nombreuses exploitations agricoles canadiennes qui étaient prospères jusqu'ici. Pour soutenir la concurrence dans notre monde contemporain assujéti à de fortes pressions, ces entreprises agricoles ont besoin de deux choses. Elles doivent être stimulées pour soutenir la concurrence internationale et réaliser une marge bénéficiaire. Faute de cela, l'agriculture au Canada dégènera progressivement. Je suis persuadé qu'elle ne pourra faire autrement.

Voilà, d'après moi, le fond des mémoires présentés par la Fédération de l'agriculture, l'Association des éleveurs de bétail canadiens et divers autres groupes intéressés au sort des cultivateurs canadiens. On n'a pas voulu présenter au gouvernement une façon d'échapper à l'impôt sur le revenu, mais des méthodes permettant une imposition équitable. On a proposé au gouvernement pour qu'il étudie des moyens qui, de l'avis de ces associations, permettraient aux cultivateurs de payer leur juste part de l'impôt sans mettre en péril leur subsistance ou sans faire prééciter leurs diverses entreprises.

Je me demande si le gouvernement comprend bien que le fardeau fiscal d'aujourd'hui représente à peu près tout ce que l'industrie agricole peut supporter. Il devient parfois insupportable. Trop de fermes sont à vendre aujourd'hui. Trop de cultivateurs ont des arrérages d'impôt d'un, deux ou même trois ans. Il y en a trop qui sont acculés à la faillite aujourd'hui. Pourtant, dans le bill dont nous sommes saisis, le gouvernement propose de modifier la méthode d'imposition sous prétexte de réviser la loi de l'impôt. Il va, de propos délibéré, modifier la méthode d'imposition de façon à élargir la base réelle dans le cas des cultivateurs.

Nous savons tous que dès l'application des règlements et des changements prévus, les cultivateurs auront plus d'impôts à payer. Nous avons beau dire, nous les législateurs, que tous devront payer plus d'impôts en vertu de la loi révisée, il reste que la situation est grave quand on songe que bien des personnes imposables peuvent s'en tirer en majorant le coût des biens et des services qu'elles fournissent pour tenir compte de l'augmentation des impôts qu'elles devront payer. Un travailleur peut réclamer une augmentation de salaire. Un homme d'affaires peut augmenter les prix des biens et des services qu'il vend. Mais un cultivateur ne peut le faire, et les marges de profit se rétrécissant, ajouter à ses frais comme il est proposé pourrait faire toute la différence entre un bénéfice ou une perte pour nombre de nos entreprises agricoles prospères. Je ne crois pas que nous puissions classer les exploitations agricoles dans la même catégorie que les sociétés et les entreprises commerciales.

• (4.00 p.m.)

Quand en tant que cultivateurs nous nous opposons à ce que disparaisse le concept d'un troupeau de base comme capital fixe, nous songeons à d'autres mesures de gouvernement. Celui-ci veut bien offrir des taux élevés d'amortissement pour des actifs fixes comme les machines. Il est tout disposé à faire de superbes compromis fiscaux à